

Carreleur (7422)

Document imprimé à partir de dorifor.be.

Vous pouvez rencontrer un conseiller sans rendez-vous à la Cité des métiers, Avenue de l'Astronomie 14, 1210 Bruxelles (métro Madou), lundi, mardi, mercredi et vendredi de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h, jeudi de 13h30 à 19h (jusqu'à 16h pendant les vacances scolaires).

Vous aimez le travail en équipe, êtes minutieux et créatif ? Devenez carreleur.

Objectif et Contenu

Objectif	Préparer les sols, réaliser les tracés selon les formes des pièces, tailler et poser les carreaux de toute dimension.
Programme	Se former chez les Compagnons du Devoir, c'est avant tout apprendre un métier : <ul style="list-style-type: none">• en alternant un enseignement théorique et une formation pratique en entreprise (2 semaines en centre de formation/6 semaines en entreprise afin de suivre un projet de A à Z)• en voyageant grâce au Tour de France (+un an à l'international pour se familiariser avec la langue et découvrir la culture d'un pays)• en partageant des expériences et des moments de vie en communauté dans les maisons de Compagnons.

La spécificité de cette formation est la transmission des connaissances grâce aux femmes et hommes de métier. Pour davantage d'informations, consultez la vidéo sur le [site de l'ONISEP](http://www.monmetiercompagnons.com/les-metiers/carreleur) (<http://www.monmetiercompagnons.com/les-metiers/carreleur>) .

Certification(s) visée(s)	Certificat d'apprentissage
Type de formation	Associatif

Organisation

Durée	2 ans
Horaire	temps plein
Début	septembre 2020
Coût	Gratuit -

Conditions d'admission

Prérequis administratif

- Apprentissage : avoir entre 15 et 25 ans et avoir minimum les connaissances d'un niveau d'une troisième secondaire générale

- Préparation métier : avoir moins de 25 ans et avoir le Certificat d'enseignement secondaire supérieur (CESS)

Connaître

- Réussir un pré-test pour accéder au stage en entreprise
- Satisfaire à un entretien de motivation

Intéressé(e) ?

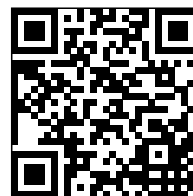
Que faire

Inscrivez-vous à une demi-journée d'information en contactant directement l'organisme ou via son [site Internet](https://www.compagnons-du-devoir-belgique.com/recrutement) (<https://www.compagnons-du-devoir-belgique.com/recrutement>) . Ces demi-journées d'information ont lieu en visioconférence.

Remarques

- Tous les apprentis touchent un salaire de 550 euros brut (722,69 euros brut si plus de 18 ans) dès le premier mois et sont hébergés dans une maison des Compagnons moyennant le paiement d'une pension de 590,50 euros par mois
- Au terme de l'apprentissage, vous aurez assimilé la base de votre métier
- Si vous avez 25 ans ou plus, une formation continue est organisée en France et accessible via la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)
- Un perfectionnement de plusieurs années est envisageable pour aboutir au titre de compagnon.

Retrouvez cette formation sur <https://www.dorifor.be/formation/carreleur-7422.html>



Association ouvrière belge des compagnons du devoir et du tour de France

Rue 't Kint 42 - 1000 Bruxelles

0498/35 40 44

belgique@compagnons-du-devoir.com - <https://www.compagnons-du-devoir-belgique.com>